L'emploi en Europe. Rapport annuel 1998

1998/2195(COS) - 14/10/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter les taux d'emploi des Etats membres en 1998. CONTENU : Le présent rapport a pour but d'analyser les résultats obtenus récemment dans l'Union en matière d'emploi et de tirer certaines conclusions quant aux moyens par lesquels les différents Etats membres pourraient contribuer à l'augmentation significative souhaitée du taux d'emploi. Le taux d'emploi de l'Union, qui s'établit à 60,5%, indique qu'il existe un potentiel de progression qui est déjà exploité aux USA et au Japon. Il y a 20 ans, les taux d'emploi des USA et de l'Union étaient comparables alors qu'en 1997 l'écart est de 14 points (soit quelques 34 millions d'emplois). Une analyse des taux d'emploi par classe d'âge fait apparaître les différences entre l'Union et les USA. Les taux d'emploi des hommes appartenant à la classe d'âges de forte activité (25-54 ans) sont, d'une manière générale, similaires à ceux enregistrés aux USA. En revanche, les taux d'emploi des jeunes (15-24 ans), des femmes de la classe d'âges de forte activité et des personnes d'un certain âge (55-64 ans), surtout les hommes, sont nettement plus bas en Europe. De plus, ils varient fortement à l'intérieur de l'Union. D'après le rapport de la Commission, les taux d'emploi globaux élévés dépendent de facteurs liés tant à la demande qu'à l'offre : -la croissance du PIB constitue le principal facteur déterminant de la croissance de l'emploi, mais elle n'entraîne pas nécessairement des taux d'emploi élevés; -l'écart qui sépare les niveaux d'emploi de l'Union et des USA ne vient pas de l'agriculture, des industries manufacturières ou du secteur public, mais des services. Les différences de taux d'emploi sont particulièrement sensibles dans les services collectifs, les services aux entreprises et la distribution, l'hôtellerie et la restauration; -les différences de taux d'emploi se retrouvent dans ces mêmes secteurs au niveau des Etats membres; -les taux d'emploi élevés des Etats membres vont de pair avec une progression importante de l'emploi des femmes. Cette progression pourrait être favorisée par la réforme des régimes fiscaux/régimes de prestations sociales et des dispositions en matière de garde d'enfants; -les taux d'emploi élevés vont également de pair avec le taux d'emploi des jeunes. La possibilité d'associer des études et des cours de formation à un travail à temps partiel pourrait permettre aux jeunes de plus de 18 ans de poursuivre leur instruction ou leur formation après la scolarité élémentaire tout en commençant à travailler; -les taux d'emploi des groupes assez âgés sont soit faibles (femmes), soit en baisse (hommes). Le renversement de la tendance de la retraite anticipée contribuera à relever le taux d'emploi global; -le travail à temps partiel constitue un facteur important à l'origine du taux d'emploi; une grande flexibilité dans le domaine du temps de travail améliore les résultats de l'emploi tant sur le plan de la demande (car cette flexibilité est utile aux entreprises) que sur le plan de l'offre (il est plus facile de concilier travail et famille); -les taux d'emploi élevés vont de pair avec un niveau élevé d'éducation; -des facteurs tels que la fiscalité, le fonctionnement des régimes de prestations sociales ou les réglementations régissant les entreprises et le travail peuvent favoriser la progression de l'emploi ou le décourager. Le rapport met également en lumière les domaines où des mesures pourraient être prises pour remédier à cette situation en agissant sur les volets "demande" et "offre" de l'économie. Il suggère notamment de modeler le cadre politique général de manière à favoriser la création d'emplois et à éliminer les obstacles à l'emploi. En l'ocurrence, le rapport propose de poursuivre les efforts déjà obtenus grâce à l'application des lignes directrices pour l'emploi en 1998 et de les coupler avec des réformes macroéconomiques et structurelles. Parmi les éléments repris dans ce rapport, certains figureront dans les lignes directrices pour l'emploi de 1999 (en particulier, modification de lafiscalité et des régimes de prestations de chômage, réglementation relative au marché du travail, amélioration des qualifications et accroissement des services de garde d'enfants).